

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège des affaires communes	178
Qui ont pris part à la délibération	78

L'an deux mille vingt

et le 03 décembre

A 14h00 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur JEAN-POL RICHELET

Date de la convocation

23 novembre 2020

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 78, Collège Assainissement non Collectif : 58, Collège Eau Potable 09.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage

04 décembre 2020

Objet de la Délibération

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DU
SYNDICAT****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU
SYNDICAT**

Vu la délibération 2020-09 du Comité syndical du 11 mars 2020 fixant le tableau des effectifs du Syndicat,

Monsieur le Président rappelle au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il a été décidé depuis plusieurs années d'établir un tableau des effectifs.

Il expose également que, compte tenu de la gestion des services, de la réorganisation souhaitée pour la régie du SPANC, il y a lieu de procéder à la mise à jour dudit tableau.

Considérant l'avis du Comité Technique du 01 décembre 2020.

Le Comité syndical décide :

- de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2021, le tableau des effectifs du Syndicat suivant le tableau annexé à la présente délibération ;
- de valider le nouvel organigramme qui en découle ;
- d'autoriser le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans ledit tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux éventuelles réorganisations des services et aux conditions du recrutement des agents ;
- d'autoriser le Président, dans la limite des emplois inscrits au tableau objet de la présente délibération :
 - à recruter des agents à titre non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
 - à conclure des contrats à durée déterminée pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels sur des emplois permanents ;
 - à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Jean-Pol RICHELETaprès dépôt en Sous
Préfecture

Le 04 décembre 2020

et publication ou
notification

du 04 décembre 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20201203-C202021-DE

Annexe 1 à la délibération n° 2020-21 du Comité syndical du 03 décembre 2020 portant modification du tableau des effectifs du Syndicat »

Tableau des effectifs

Cellules modifiées

Emploi/ fonction	Grade		Cat	Statut	Temps travail	Observations
Administration Générale						
	Attaché territorial		A	T	TC	NON POURVU
Directeur	Ingénieur territorial principal	YA	A	T	TC	
	Rédacteur		B	T	TC	NON POURVU
Secrétaire/assistante	Rédacteur principal de 1cl	DF	B	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 1cl	LM	C	T	TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	GL	C	T	TNC	
AEP						
Responsable de service	Ingénieur territorial	OJ	A	T	TC	
Fontainier/chef d'équipe	Technicien territorial		B	T	TC	NON POURVU
Fontainier/chef d'équipe	Agent de maîtrise territorial principal		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier/chef d'équipe	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 1cl	FB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial		C	T	TC	NON POURVU
Aide-fontainier	Adjoint technique territorial	FD	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	JJ	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	AN	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	OW	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	DL	C	T	TC	
Aide-fontainier	Adjoint technique territorial	BBo	C	T	TC	
AEP : Régie dotée de la simple autonomie financière						
Directeur	Ingénieur territorial		A	CDD	TNC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial		C	T	TNC	NON POURVU
SPANC : Régie dotée de la simple autonomie Financière						
Directeur	Ingénieur territorial		A	CDD	TNC	NON POURVU
Responsable de service	Technicien principal 2cl	FCC	B	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Technicien Assainissement	Technicien principal 1cl		B	T	TC	NON POURVU
Technicien Assainissement		EB	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Technicien Assainissement		RA	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Agent contrôle périodique		CG	C	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Secrétaire	Rédacteur		C	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal de 2cl	EM	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial principal de 1cl	BL	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut

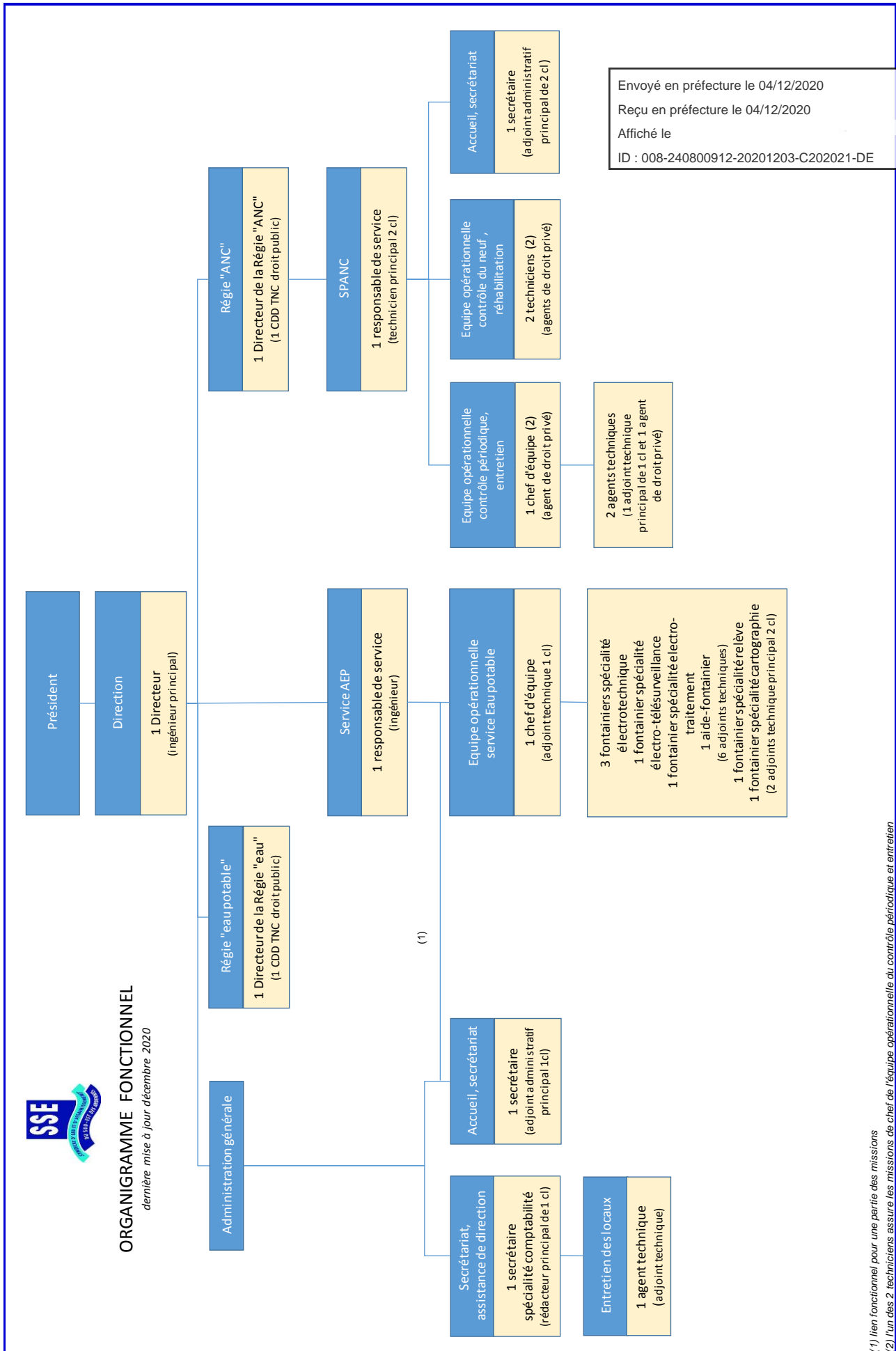
Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20201203-C202021-DE

Organigramme fonctionnel



(1) Lien fonctionnel pour une partie des missions
(2) Un des 2 techniciens assure les missions de chef de l'équipe opérationnelle du contrôle périodique et entretien